

N° d'ordre : 20200720-09DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 20 juillet 2020**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
							E. DESMARIS	x	
				F. DUBOIS				x	
						J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation :13/07/2020

Affichage de la convocation :15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL

Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'Office de tourisme VONNAS-PONT-DE-VEYLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 janvier 2000 portant sur l'Office de tourisme intercommunal,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 indiquant la compétence « gestion des zones touristiques » dans la liste des compétences obligatoires de la Communauté de communes de la VEYLE,

**Considérant** que l'Office de Tourisme est une association de la loi de 1901 et qu'elle a pour but d'étudier et de réaliser les mesures visant à accroître l'activité touristique ;

**Considérant** que l'article 12 des statuts de cette association prévoit que le Conseil d'administration est composé entre autres **d'au moins cinq administrateurs** élus par le Conseil communautaire, dont son représentant ou l'un de ses représentants ;

**Considérant** que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'Office de tourisme VONNAS-PONT-DE-VEYLE ;

**Considérant** que les candidatures sont les suivantes :

Agnès RENOUD-LYAT
Guy DUPUIT
Michel MARQUOIS
Jacques PALLOT
Jean-François CARJOT

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Agnès RENOUD-LYAT, Guy, DUPUIT, Michel MARQUOIS, Jacques PALLOT et Jean-François CARJOT, comme représentants de la Communauté de communes ainsi que le Président, au conseil d'administration de l'association de l'Office de tourisme intercommunal ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération et entreprendre toutes démarches à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme

Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le :

24 JUL. 2020

Transmis en Préfecture le :

24 JUL. 2020